



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Objectifs et modalités

Appel à projets

« Recherche et plateformes en Nouvelle-Aquitaine 2025 »

*Modalités de soumission,
de sélection et de financement*

*Les coordinateur-rices de projets doivent impérativement lire dans le
détail les informations contenues dans ce document.*

Sommaire

CONTEXTE	3
I. CADRE GÉNÉRAL DE L'APPEL À PROJETS	5
I.1. BÉNÉFICIAIRES ET VOLETS DE L'APPEL À PROJETS	5
I.2. CALENDRIER GÉNÉRAL	6
I.3. LA PROCÉDURE	6
I.4. VOS CONTACTS	10
II. VOLET RECHERCHE	14
II.1. OBJECTIFS ET PRIORITÉS RÉGIONALES	14
II.2. MODALITÉS DE SÉLECTION DES PROJETS	19
II.3. MODALITÉS DE FINANCEMENT	21
III. VOLET PLATEFORMES MUTUALISÉES ET OUVERTES	28
ANNEXE 1 : ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	30
ANNEXE 2 : CLUSTERS ET POLES DE COMPÉTITIVITÉ DE NOUVELLE-AQUITAINE	32
ANNEXE 3 : CENTRES DE TRANSFERT DE NOUVELLE-AQUITAINE (LISTE NON EXHAUSTIVE)	34
ANNEXE 4 : CENTRES DE CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE	37

CONTEXTE

Cheffe de file du soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur sur son périmètre territorial, la Région Nouvelle-Aquitaine exerce cette compétence dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI)¹. Construit en concertation avec les acteurs du territoire, et en particulier les collectivités territoriales et leurs groupements, pour définir des orientations partagées², **le SRESRI Nouvelle-Aquitaine, voté en mars 2018, traduit la volonté de la Région d'assurer un développement durable et équilibré de l'ensemble du territoire par l'innovation, la créativité et la solidarité**. La Région Nouvelle-Aquitaine a par ailleurs voté les axes stratégiques de la politique scientifique du Conseil régional en octobre 2022³, appuyant plusieurs priorités thématiques fortes qui soulèvent des enjeux scientifiques majeurs, des verrous technologiques clés, ainsi que des questions sociales relatives à l'appropriation et la mise en œuvre des transitions. Quatre thèmes majeurs ressortent de cette stratégie scientifique :

- Eau – énergie – biodiversité : préserver les ressources vitales des effets du changement climatique ;
- Renforcer la résilience, l'autonomie et réduire les risques sur le territoire ;
- Agir pour une seule santé et la santé de tous ;
- Lutter contre les inégalités d'accès à la science et à l'enseignement supérieur.

Le SRESRI, soutenu par la stratégie scientifique régionale, ambitionne de développer une véritable société de la connaissance, par la mobilisation des savoirs et savoir-faire scientifiques pour favoriser l'innovation, susciter la créativité de tous les acteurs régionaux, afin de répondre aux enjeux de société.

Le présent Appel à Projets « Recherche & Plateformes » contribue ainsi, en cohérence avec d'autres dispositifs, à la mise en œuvre de la politique régionale de l'Enseignement Supérieur-Recherche. Il vient également conforter la politique régionale face aux défis sociétaux et environnementaux à relever. À ce titre, il vise plus particulièrement à soutenir des projets susceptibles de contribuer à :

- **Accélérer les transitions** écologiques et énergétiques définies dans le cadre de la feuille de route **Néo Terra**⁴, considérant que la Nouvelle-Aquitaine est l'une des régions françaises les plus impactées par le changement climatique,
- **Relever les grands défis sociétaux** en matière de santé et de « bien vieillir », d'environnement et de résilience des territoires, en tenant notamment compte des enjeux de la crise sanitaire COVID-19 et des crises économique et sociale associées,

¹ www.nouvelle-aquitaine.fr

² Article L214-2 du code de l'éducation.

³ [Une nouvelle stratégie scientifique et technologique \(nouvelle-aquitaine.fr\)](http://www.nouvelle-aquitaine.fr)

⁴ www.neo-terra.fr

- **Participer à la relance de l'économie régionale et au renforcement de la souveraineté territoriale** en favorisant l'innovation responsable des filières économiques grâce à la recherche, et au transfert technologique et non technologique. L'enjeu spécifique de la réindustrialisation constitue un angle privilégié de l'action régionale,
- **Repositionner l'Humain et l'équilibre des territoires au cœur du développement.**

L'ensemble s'inscrit dans la politique générale de la Région engagée dès 2014 en faveur de l'accélération des transitions et consolidée récemment en réponse aux impacts des crises sanitaire, énergétique et géopolitique dans le cadre du nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté en 2022.

Rappel des principaux engagements régionaux pour accélérer les transitions

2014 - Plan Usine du Futur

Ce dispositif vise à accompagner les entreprises dans leurs démarches de transformation pour favoriser la modernisation de l'outil de production industrielle et améliorer la compétitivité par l'innovation et l'évolution technologique. Il permet de renforcer les capacités des entreprises dans leur processus d'innovation technologique, numérique et organisationnelle. 600 entreprises ont été accompagnées depuis 2014.

www.usinefutur.fr

2019 - Néo Terra - Accompagner et accélérer les transitions

La Région s'est engagée, dès 2019, à accompagner des processus de transition dans le cadre de la feuille de route Néo Terra qui vise à accélérer, massifier et accompagner les transitions écologique, agroécologique, énergétique, et les enjeux associés. Renouvelée en 2023, cette feuille de route se structure en 6 ambitions qui irriguent l'ensemble des dispositifs régionaux d'accompagnement.

www.neo-terra.fr

2022 - Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SREDII)

Voté en juin 2022, ce schéma définit les choix de la Région concernant les aides aux entreprises, le soutien à l'internationalisation, à l'investissement immobilier et à l'innovation. Il précise également les orientations régionales en matière d'attractivité territoriale et d'économie sociale et solidaire. Il s'articule autour de 3 priorités :

1. Accélérer les transitions au service de la compétitivité économique et de l'emploi,
2. Renforcer notre souveraineté par l'innovation responsable,
3. Placer l'humain et l'équilibre des territoires au cœur du développement.

entreprises.nouvelle-aquitaine.fr

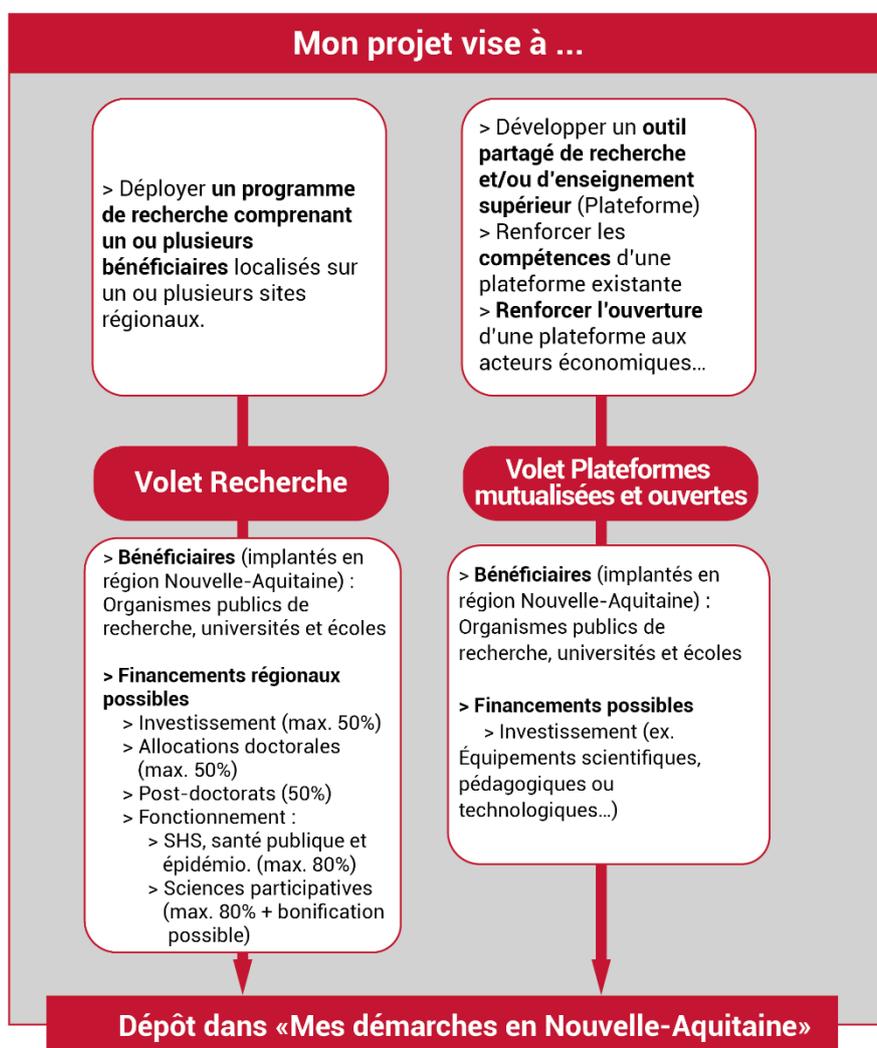
I. CADRE GÉNÉRAL DE L'APPEL À PROJETS

I.1. BÉNÉFICIAIRES ET VOIETS DE L'APPEL À PROJETS

Les bénéficiaires du présent Appel à Projets **sont exclusivement des organismes publics de recherche et des établissements publics d'enseignement supérieur (universités et écoles ; établissement privé sous conditions) présents sur le territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine**. La liste exhaustive des établissements et organismes pouvant émerger à ce dispositif figure en [annexe 1](#).

Cet Appel à Projets se décline en **2 volets** :

1. **Recherche ;**
2. **Plateformes mutualisées et ouvertes.**⁵



⁵ Le document mis à jour sur les PFMO sera disponible à partir du 5/11/24 sur le site du Guide des Aides

I.2. CALENDRIER GÉNÉRAL

<p>OUVERTURE DE L'APPEL A PROJETS</p> <p>⇒ TELECHARGEMENT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE, MODALITES SUR HTTPS://LES-AIDES.NOUVELLE-AQUITAINE.FR/</p>	<p>14/10/2024</p>
<p>PRÉSENTATION DU DISPOSITIF</p> <p>> PRESENTATION GENERALE (VIDEO YOUTUBE)</p> <p>> REUNIONS THEMATIQUES (VISIOS TEAMS)</p>	<p>14/10/2024</p> <p>15/10/2024 et 17/10/2024</p>
<p>DÉPÔT ET TRANSMISSION DES PROJETS A LA RÉGION PAR LES ÉTABLISSEMENTS</p> <p>⇒ VIA L'APPLICATION « MES DEMARCHES EN NOUVELLE-AQUITAINE »</p>	<p>Du 06/11/2024 au</p> <p>10/01/2025 minuit</p> <p><i>(Horodatage de dépôt informatique faisant foi)</i></p>
<p>DATE LIMITE D'ENVOI DES NOTIFICATIONS DE COFINANCEMENT</p> <p>après le 10/01/2025, à adresser uniquement par mail à :</p> <p>AAP-ESR-complement@nouvelle-aquitaine.fr</p>	<p>31/03/2025 minuit</p> <p><i>(Horodatage informatique faisant foi)</i></p>
<p>DÉCISION DU CONSEIL RÉGIONAL</p>	<p>Juillet 2025</p> <p>(Vote en Commission permanente)</p>
<p>NOTIFICATIONS AUX PORTEURS DE PROJETS</p>	<p>Été 2025</p>

I.3. LA PROCÉDURE

I.3.1. Recevabilité des projets

Le présent Appel à Projets est ouvert le **14/10/2024**. Les dossiers devront impérativement être soumis par les établissements tutelles des laboratoires à la Région Nouvelle-Aquitaine au plus tard le **10/01/2025 à minuit**. L'horodatage informatique de dépôt faisant foi, tout projet déposé au-delà de ces date et horaire sera irrecevable.

Tous les projets doivent avoir été préalablement validés par les instances idoines de l'établissement de recherche (conseil scientifique, etc.) auquel est rattaché le coordinateur de projet. C'est l'établissement qui transmet le projet à la Région Nouvelle-Aquitaine via la plateforme de dépôt MDNA (Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine).

I.3.2. Portage des projets

Un projet peut associer un ou plusieurs établissements bénéficiaires. Il peut se composer de différents **dossiers de demande d'aide (investissement et/ou fonctionnement et/ou allocations)** formalisés par les différents établissements.

Dans tous les cas, le projet doit être porté par un(e) **coordinateur-riche** qui constituera l'interlocuteur principal de la Région, son établissement est alors désigné comme « **bénéficiaire chef de file** ». Tout projet déposé doit être coordonné, de manière obligatoire, par un **personnel titulaire et en activité au sein de l'établissement** ; ainsi, les personnels émérites ne peuvent coordonner de projets en réponse à ce présent dispositif.

Les titulaires de **Chaire de Professeur Junior**, financés par l'ANR uniquement, peuvent porter un projet de recherche, à la condition que celui-ci soit co-porté par un personnel permanent de l'établissement et titulaire d'une HDR. La collaboration doit être clairement définie dans le dossier scientifique et favoriser l'ancrage du jeune chercheur/de la jeune chercheuse dans l'écosystème de recherche régional.

Pour les **projets associant plusieurs établissements bénéficiaires d'une aide régionale**, les partenaires autres que le « bénéficiaire chef de file » sont désignés comme « **bénéficiaires associés** ». Il convient d'identifier clairement dans le projet, et pour chaque dossier qui le compose, **un.e contact « Responsable »**, ainsi que ses laboratoire et établissement de tutelle. Le/la coordinateur-riche du projet et le/la référent-e AAP de l'établissement bénéficiaire chef de file devront s'assurer que tous les **établissements tutelles d'un laboratoire partenaire du projet auront été informés du futur dépôt du projet**. L'application de dépôt des dossiers en ligne permettra de mettre en visibilité le contenu global du projet à l'ensemble des référent-e-s des établissements bénéficiaires associés.

Dans le cadre de ces projets **multi-bénéficiaires**, un soutien régional pourra être alloué à chacun d'entre eux, sous réserve que les différents bénéficiaires apportent les cofinancements nécessaires aux dépenses prévues dans le plan de financement du (des) dossier(s) qui lui sont rattachés. La Région mettra en œuvre une convention avec chacun des bénéficiaires du projet, **aucun reversement entre bénéficiaires n'est donc autorisé**.

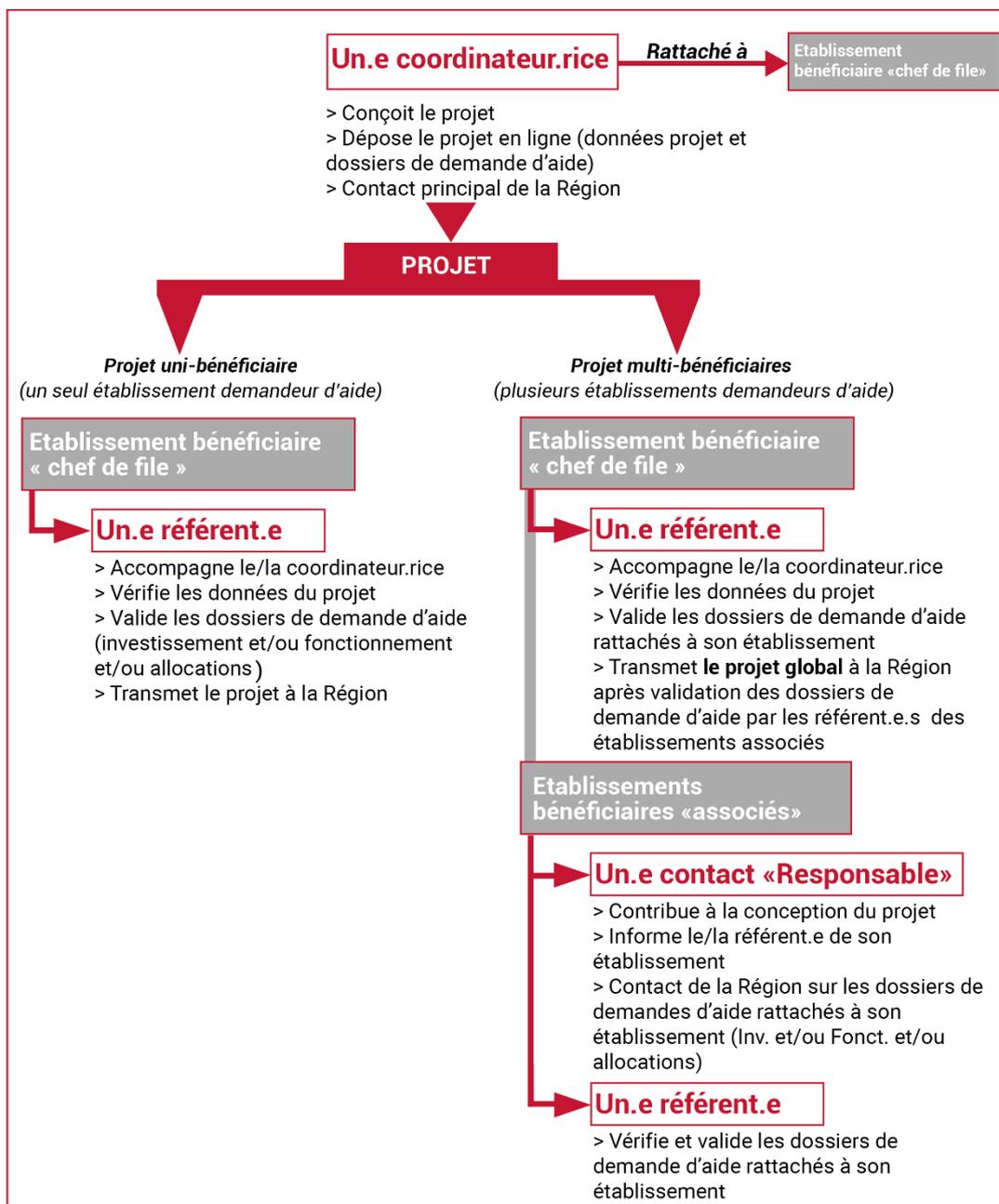
I.3.3. Téléchargement des documents et dépôt des projets

Le téléchargement des dossiers de candidatures s'opère **à partir du 14/10/2024** sur ce site : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr>.

Les modalités détaillées de **soumission en ligne des projets (création de comptes « utilisateur » et dépôt de projets)** sont précisées dans une documentation *ad hoc* accessible depuis le même site internet.

De manière synthétique, le dépôt d'un projet comprend les étapes suivantes (figure ci-dessous) :

1. **Les partenaires rédigent un dossier de candidature⁶. Dans le cas d'un projet multi-bénéficiaire, celui-ci est unique et commun pour tous les partenaires** et il permet d'identifier le/la coordinateur·rice et son établissement de tutelle (« bénéficiaire chef de file »), ainsi que l'ensemble des correspondants de laboratoires partenaires et leurs établissements de tutelle (« bénéficiaires associés »). Les documents constituant le dossier seront obligatoirement déposés en ligne ;



Organisation d'un projet et rôles des parties prenantes

⁶ Suivant les volets considérés, les pièces demandées peuvent varier.

2. **Le/la coordinateur-riche du projet renseigne en ligne la totalité des éléments relatifs au projet pour l'ensemble des partenaires** (si le projet est multi-bénéficiaire) :
 - a. Informations générales du projet (Fiche de renseignement et pièces justificatives associées) ;
 - b. Création des dossiers de demande d'aide (investissement et/ou fonctionnement et/ou allocations) rattachés à (aux) l'établissement(s) et saisie des plans de financement par dossiers (1 aide = 1 dossier. Ex. : Univ. X demande 1 aide en fonctionnement, Univ. Y demande une aide en Investissement et Univ. Z demande deux allocations). **Les référent-e-s des établissements bénéficiaires associés valident les données saisies** dans chaque dossier de demande d'aide qui leur sont attribués par le coordinateur-riche ;
 - c. Téléchargement des pièces justificatives : courriers de soutien des partenaires (notifications de cofinancement, contribution en nature, etc.), etc. **À titre dérogatoire**, seront acceptées au-delà de la clôture de l'Appel à Projets et **jusqu'au 31/03/2025 dernier délai** :
 - i. les notifications d'obtention de cofinancements directs **hors établissement** (investissement, fonctionnement et allocations)
 - ii. les attestations de cofinancement des établissements ou laboratoires dont les instances de décision (conseil scientifique, conseil d'administration...) se tiennent après le 10/01/2025.Ces notifications complémentaires de cofinancements devront être adressées à : AAP-ESR-complement@nouvelle-aquitaine.fr
3. **Le/la référent-e AAP de l'établissement bénéficiaire chef de file transmet** ensuite l'ensemble du projet à la Région, clôturant ainsi la démarche de dépôt.

I.3.4. Evaluation des projets

L'ensemble des projets est soumis à une instruction conduite par la Direction Recherche, Enseignement Supérieur et Transfert de Technologie du Pôle Développement Economique et Environnemental de la Région Nouvelle-Aquitaine. L'évaluation scientifique des projets est coordonnée par le CCES, le Comité de Coordination des Expertises Scientifiques.

La décision de soutien financier est prise par les élus du Conseil régional qui délibèrent en Commission permanente. Les décisions sont ensuite notifiées aux établissements, ainsi qu'aux coordinateurs de projet.

I.3.5. Communication

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite **amplifier la visibilité des projets soutenus**. Ainsi, toute information, publication ou communication sur les projets bénéficiant du soutien régional doit impérativement répondre aux exigences suivantes :

- Apposition du logo⁷ de la Région Nouvelle-Aquitaine sur tout support papier et numérique dédié au projet (affiches, rapports, sites internet, réseaux sociaux, etc.) ;
- Apposition du logo de la Région Nouvelle-Aquitaine, adhésif ou autres types de marquage permanent, sur les équipements scientifiques, pédagogiques ou de vie étudiante acquis avec une participation régionale ;
- Mention du nom du projet et du soutien régional dans toute publication scientifique ou rapports valorisant les résultats (ex. : « *Le projet « XX » bénéficie du soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre son Appel à Projets « Recherche et Plateformes »* »).

Lors de la Conférence régionale de la Recherche de l'Enseignement Supérieur et du Transfert de technologie (CREST) du 10 juin 2024, la Région a réaffirmé sa volonté de valoriser son soutien aux jeunes chercheuses et chercheurs.

A ce titre, elle souhaite porter à connaissance **des étudiants bénéficiaires d'une allocation régionale doctorale ou post-doctorale des informations relatives à sa stratégie de ressourcement scientifique et d'innovation**. La Région pourra également **inviter ses allocataires aux évènements les concernant dont elle serait à l'initiative ou partenaire**.

Pour cela, un formulaire de recueil des coordonnées des allocataires sera transmis avec les conventions des projets retenus. Il sera retourné complété à la Région avec le contrat de travail de l'allocataire.

I.4. VOS CONTACTS

I.4.1. Vos référent.e-s établissements

Les établissements de recherche et d'enseignement supérieur pouvant bénéficier d'un soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre du présent Appel à Projets ont désigné un.e (ou des) référent.e(s) pour vous accompagner dans la conception et la gestion de la transmission des projets ([cf. liste exhaustive des établissements bénéficiaires en annexe](#)).

Ces référent.e-s doivent constituer votre premier contact en vue du dépôt d'un projet.

Établissement	Référent.e AAP	Messagerie	Tél.
Bordeaux INP	Stéphanie CLÉMENT (Volets Recherche et PFMO)	stephanie.clement@bordeaux-inp.fr	05 56 84 60 12
Bordeaux Sciences Agro	Marie-Pierre ELLIES	marie-pierre.ellies@agro-bordeaux.fr	05 57 35 38 70
BRGM	Cécile LE GALL	c.legall@brgm.fr	05 57 26 52 84
BRGM	Jean-Christophe AUDRU	jc.audru@brgm.fr	05 49 38 15 38
CEA (CESTA)	Delphine POQUET	delphine.poquet@cea.fr	05 57 04 47 34
CNRS Aquitaine	Sylvie WAZYDRAG Charlotte LAIZET	Sylvie.wazydrag@cnrs.fr Charlotte.laizet@cnrs.fr	05 57 35 58 47 05 57 35 58 06

⁷ L'ensemble des supports de communication de la Région (logotypes, charte graphique) sont accessibles sur cette page du site internet de la www.nouvelle-aquitaine.fr.

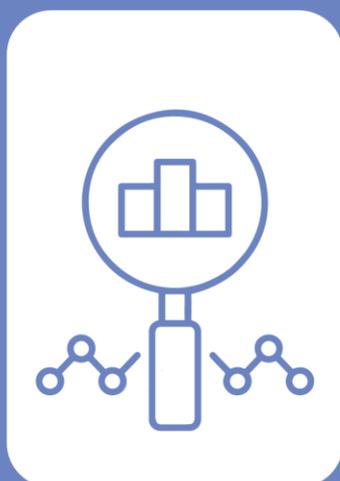
CNRS Limousin Poitou Charente	Marie AUROUSSEAU Johan RAVEAU	marie.aurousseau@cnrs.fr johan.raveau@cnrs.fr	05 49 45 36 64 05 49 36 63 68
ENSAM Bordeaux	Xavier AUBARD	xavier.aubard@ensam.eu	05 56 84 53 33
ENSAP	Anne-Marie LE GUEVEL Murielle CHARTON Sandra NAUD	anne-marie.leguevel@bordeaux.archi.fr murielle.charton@bordeaux.archi.fr sandra.naud@bordeaux.archi.fr	05 57 35 11 11
ESTIA	Nadine COUTURE	n.couture@estia.fr	05 59 43 84 14
IFREMER	Patricia THIBAUT-PRALIN	patricia.thibault@ifremer.fr	02 40 37 40 45
INRAE Nouvelle-Aquitaine-Bordeaux	Florence BIANCIOTTO-LECOQ	florence.bianciotto-lecoq@inrae.fr	05 57 12 26 97
INRAE Nouvelle-Aquitaine-Poitiers	Abraham ESCOBAR-GUTIERREZ	abraham.escobar-gutierrez@inrae.fr	05 49 55 60 02
INRAE Nouvelle-Aquitaine-Poitiers	Amandine VOGT	amandine.vogt@inrae.fr	05 49 55 61 24
INRIA Bordeaux Sud-Ouest	Sylvie DUHOT	sylvie.duhot@inria.fr	05 24 57 26 20
INSERM Nouvelle-Aquitaine	Jérémy BONNASSIES	gpre.bordeaux@inserm.fr	05 57 57 36 37
Institut d'Optique (IOGS-LP2N)	Marcel ELLA EBANE	partenariats@institutoptique.fr	01 64 53 31 81
ISAE-ENSMA	Jacques BOREE	jacques.boree@ensma.fr	05 49 49 81 16
La Rochelle Université	Jean-Marc WALLET	jean-marc.wallet@univ-lr.fr	05 46 45 68 90
La Rochelle Université	Lucie VAUCEL	lucie.vaucel@univ-lr.fr	05 16 49 65 02
La Rochelle Université	Mathilde LOURDIN	Mathilde.lourdin@univ-lr.fr	05 46 45 87 14
Sciences Po Bordeaux	Marie-Ange RESANO	m.a.resano@sciencespobordeaux.fr	05 56 84 42 62
Université Bordeaux Montaigne	Karine ABADO (Volets Recherche et PFMO)	projets-recherche@u-bordeaux-montaigne.fr	05 57 12 47 46
Université de Bordeaux	Pierrette WYSS - coordination (Volets Recherche & PFMO)	aap-region@u-bordeaux.fr	05 40 00 29 11
Université de Bordeaux	Camille LAVERGNE (Volets Recherche & PFMO)	aap-region@u-bordeaux.fr	05 40 00 66 97
Université de Bordeaux	Pariphone BANOUVONG (Volets Recherche & PFMO)	aap-region@u-bordeaux.fr	05 40 00 27 08
Université de Bordeaux	Claire THOMAS (Volets Recherche & PFMO)	aap-region@u-bordeaux.fr	05 40 00 26 20
Université de Bordeaux	Simon CAILLET (Volets Recherche & PFMO)	aap-region@u-bordeaux.fr	05 40 00 24 44
Université de Bordeaux	Marie DERAMAT (Volet PFMO)	soutien-projets.mapi@u-bordeaux.fr	05 57 57 31 20
Université de Limoges	Armelle CUSINIER (volets Recherche et PFMO)	aapregion-recherche@unilim.fr	05 55 14 91 86
Université de Pau et des Pays de l'Adour	Julie CHARAIRE (Volets Recherche et PFMO)	julie.charaire@univ-pau.fr	05 59 40 71 88
Université de Poitiers	Julien GAILLARD (volets Recherche et PFMO)	julien.gaillard@univ-poitiers.fr	06 85 16 22 47
Université Gustave Eiffel	Abdelmenname HEDHLI	abdelmenname.hedhli@univ-eiffel.fr	

I.4.2. Vos contacts Région Nouvelle-Aquitaine

Pour tout renseignement complémentaire concernant **les modalités générales du présent Appel à Projets**, vous pouvez contacter la coordination (Elise Contraires et Angélique Giraudet) par courriel : aap-recherche@nouvelle-aquitaine.fr

Pour toute question plus spécifique concernant le sujet et l'environnement du projet (thématiques, priorités régionales, partenaires, co-financements, etc.), vous pouvez contacter les correspondants thématiques au sein de la Direction de la Recherche, Enseignement supérieur et Transfert de technologies de la Région.

Correspondants thématiques - Région Nouvelle-Aquitaine		
Thématiques	Référent-e-s thématiques	Adresses de contact
Chimie, Physique, Mécanique, Matériaux, Procédés	Elise CONTRAIRES Christel MERAT	aap-recherche-theme1@nouvelle-aquitaine.fr
Sciences de l'Environnement, Sciences de la Terre, Eau & Ressources Naturelles	Émilie BOURDENX Delphine JOUVIN Stéphanie BEZIADE	aap-recherche-theme2@nouvelle-aquitaine.fr
Biologie, Science pour la Santé	Isabelle CAMELEYRE Cyrille SARSIAT	aap-recherche-theme3@nouvelle-aquitaine.fr
Sciences Humaines et Sociales	Stéphane WEISS Clara BOSSON	aap-recherche-theme4@nouvelle-aquitaine.fr
Numérique, informatique, mathématiques, électronique	Marianne LAMOUR Chloë GIRAUDEAU	aap-recherche-theme5@nouvelle-aquitaine.fr
Optique, photonique, optronique	Nathalie FOUASSIER Chloë GIRAUDEAU	aap-recherche-theme6@nouvelle-aquitaine.fr



Volet Recherche

A retenir



> **Bénéficiaires** : Organismes publics de recherche, universités et écoles publiques d'enseignement supérieur implantés en région Nouvelle-Aquitaine.
Un projet peut rassembler un ou plusieurs établissements, localisés sur un ou plusieurs sites universitaires régionaux.



> **Priorités régionales**

- > Favoriser le développement économique régional durable et l'innovation des filières
- > Accélérer les transitions en lien avec les grands défis sociétaux et environnementaux
- > Soutenir des projets de sciences participatives pour renforcer les interactions science-société



> **Financements possibles**

- > **Allocations doctorales et post-doctorales/Jeune chercheur** : maximum 50% ; sauf cas spécifique des allocations doctorales en cotutelle internationale.
- > **Investissement** : maximum 50% de l'assiette éligible
- > **Fonctionnement** :
 - > max. 80% de l'assiette éligible (projets SHS, santé publique et épidémiologie)
 - > max. 80% pour les projets de Priorité 3 (sciences participatives) : le taux d'intervention pourra être porté jusqu'à 100% des dépenses éligibles du bénéficiaire ESR en fonction des dépenses réelles ou valorisées du/des autre(s) partenaire(s) dans le plan de financement global



> **Les partenariats**
Une attention particulière doit être portée à la construction et à la formalisation des partenariats qui devront se traduire par l'ajout au dossier de :

- > notification(s) de cofinancement direct (investissement, fonctionnement ou allocations)
- > courrier(s) de contributions (temps-hommes ou autres contributions en nature, etc.)
- > courrier(s) témoignant d'une stratégie commune

II. VOLET RECHERCHE

II.1. OBJECTIFS ET PRIORITÉS RÉGIONALES

La Région Nouvelle-Aquitaine soutient fortement les programmes de recherche qui présentent des retombées identifiées pour son territoire. Il s'agit d'accompagner la **compétitivité industrielle durable grâce à l'innovation, de contribuer à répondre aux grands défis sociétaux et environnementaux actuels et de renforcer les interactions science-société** par des approches originales de sciences participatives. Le présent Appel à projets est ouvert à toutes les disciplines scientifiques.

Par ailleurs, la Région souhaite encourager les **collaborations entre équipes de recherche des différents établissements** présents sur son territoire et favoriser l'émergence de projets intersites, potentiellement interdisciplinaires. Cette dimension collaborative devra être étayée dans le dossier de candidature.

Au-delà de leur qualité scientifique, les projets doivent **obligatoirement viser une et une seule des trois priorités régionales** détaillées ci-dessous et proposer l'argumentaire associé dans le dossier de candidature.

II.1.1. Priorité n°1 : Favoriser le développement économique régional durable et l'innovation responsable des filières

La priorité 1 vise à accompagner des projets qui contribuent à **favoriser, grâce à la recherche et ses résultats, l'innovation des filières économiques** dans une approche globale de développement durable. Les récentes crises successives ont notamment mis en lumière les fragilités de la production régionale dans certaines filières, ce qui invite à penser la question de la **réindustrialisation dans une triple perspective de souveraineté, d'équilibre territorial et d'essor d'activités industrielles répondant aux enjeux environnementaux**.

Les projets devront nécessairement identifier les retombées socio-économiques pour le territoire régional.

S'agissant des enjeux et des retombées attendues, les projets pourront s'intégrer dans les stratégies de la Région développées plus particulièrement dans le cadre :

- Du **Plan Usine du Futur** qui vise à favoriser la modernisation de l'outil de production industrielle et améliorer la compétitivité par l'innovation et l'évolution technologique, dans une démarche d'économies des ressources naturelles et d'amélioration des organisations au bénéfice des salariés ;
- Du nouveau **Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)** adopté en 2022⁸.

Les projets devront **étayer leurs arguments sur les perspectives de retombées économiques des travaux en s'appuyant sur des courriers de partenaires témoignant de stratégies**

⁸ entreprises.nouvelle-aquitaine.fr

communes, des lettres d'engagement précisant les participations (temps-homme, prêt de matériel, autres contributions en nature) ou les co-financements directs (investissement, fonctionnement, ou allocations).

Au cœur des écosystèmes d'innovation de certaines filières technologiques (ex. : matériaux, numérique, etc.) ou industrielles (ex. : bâtiment, forêt/bois, aéronautique, agroalimentaire, etc.), des structures d'interface telles que les **centres de transfert** assurent le lien entre les acteurs de la recherche ou de la formation et les acteurs socio-économiques. Ces acteurs, tout comme les pôles de compétitivité, les clusters et l'Agence de Développement et d'Innovation Nouvelle-Aquitaine (ADI)⁹, **constituent des acteurs à privilégier pour assurer le lien avec les réalités économiques des territoires et identifier les retombées potentielles des projets**. La liste de ces acteurs figure en **Annexe 2** (Pôles de compétitivité et clusters régionaux) et **Annexe 3** (Centres de transfert).

Les projets déposés préciseront s'ils apportent une **contribution à l'une des ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra pour accompagner et accélérer les transitions**¹⁰. Cette contribution sera argumentée dans le dossier de candidature du projet.

Dans le cadre d'un projet déposé dans cette priorité 1, et au-delà de la valorisation scientifique « classique » (publications, colloques, etc.), il sera demandé aux équipes de recherche impliquées de conduire également des actions de valorisation de type transfert et diffusion de la culture scientifique. Ces actions devront figurer de manière détaillée dans le bilan de fin de projet. Les acteurs du projet pourront s'appuyer sur les **Centres de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CCSTI)** présents en Région. Têtes de réseau de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, ces quatre centres sont structurés au sein de l'association NACSTI pour imaginer et développer des actions originales de valorisation. La liste des centres est donnée en annexe 4.

II.1.2. Priorité n°2 : Accélérer les transitions en lien avec les grands défis sociétaux et environnementaux

Les effets toujours plus pressants du changement climatique, et les impacts multiples des crises sanitaires ou énergétiques, réaffirment la nécessité d'accélérer l'ensemble des transitions sociétales en agissant de manière articulée sur les dimensions environnementale, sociale et économique.

L'objectif de favoriser un développement durable et solidaire des territoires adresse des enjeux d'une grande diversité et appelle des réponses scientifiques et techniques à **l'interface de l'innovation sociale, d'usage et technologique**.

⁹ www.adi-na.fr

¹⁰ www.neo-terra.fr

À ce titre, les projets présentés dans le cadre de la priorité 2 proposeront la **production de connaissances scientifiques en réponse aux grands enjeux territorialisés des transitions environnementales, sociales ou sociétales, notamment, mais sans exclusive, en matière :**

- **De transitions environnementales et énergétiques** définies dans le cadre de la feuille de route **Néo Terra**¹¹, considérant que la Nouvelle-Aquitaine est l'une des régions françaises les plus impactées par le changement climatique ;
- **De santé et « bien vieillir »**, en tenant compte notamment des impacts des crises sanitaires et économiques ;
- **De résilience économique et sociale des territoires, en appréhendant les besoins d'autonomie et de souveraineté en matière de ressources vitales.**

NEOTERRA : ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

Considérant les enjeux planétaires en matière climatique et environnementale et les défis inhérents à son territoire, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a adopté en juillet 2019 une ambitieuse feuille de route « Néo Terra »¹ qui vise à accélérer et massifier ses actions en faveur des transitions environnementales et sociales. Renouvelée en 2023, **cette feuille de route se structure en 6 ambitions qui irriguent l'ensemble des dispositifs régionaux d'accompagnement.** La majeure partie des ambitions constitutives de Néo Terra viennent croiser celles du SRESRI notamment parce qu'elles nécessitent la convergence, ou l'articulation, de forces de recherches régionales sur des thématiques ou des approches pluridisciplinaires nouvelles et ambitieuses. Les six ambitions de Neo Terra sont les suivantes :

- Reconstituer les ressources naturelles pour l'avenir ;
- Ancrer les solidarités au cœur des transitions ;
- Se nourrir : accélérer les transitions agroécologiques et alimentaires ;
- Innover pour une économie responsable et décarbonisée ;
- Se déplacer et habiter dans des territoires adaptés aux changements climatiques ;
- Prévenir et soigner, une approche unifiée de la santé des écosystèmes.

Les projets de recherche qui s'inscrivent dans cette priorité n°2 devront **argumenter, le cas échéant, de manière précise leur contribution à l'une des ambitions de la feuille de route Néo Terra.**

Ces projets doivent nécessairement **intégrer un ou des acteurs du territoire** tels que les associations, les organisations de coordination d'acteurs économiques, les collectivités territoriales, les agences ou opérateurs publics, ou tout autre structure porteuse d'un enjeu d'intérêt général territorialisé. **Les perspectives de retombées des projets pour le territoire devront être identifiées et argumentées** (appui de politiques publiques régionales et éclairage de la décision, ressourcement de pratiques d'acteurs, partage d'expertise, etc.) et s'appuyer sur des courriers de partenaires témoignant de stratégies communes, d'engagement en nature (temps-homme, prêt de matériel, autres contributions en nature) ou de co-financements directs (investissement, fonctionnement ou allocations).

¹¹ cf. note précédente.

Au-delà de la valorisation scientifique (publications, colloques, etc.), il est demandé aux équipes de recherche impliquées de conduire également des **actions de valorisation de type transfert ou diffusion de la culture scientifique** (production d'argumentaires / *policy briefs*, notes techniques, rapports, outils d'aide à la décision ou d'évaluation, modules de formation, etc.) Ces actions devront figurer de manière détaillée **dans le bilan de fin de projet**. **Tout comme pour la priorité 1**, les acteurs du projet pourront s'appuyer sur les **Centres de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CCSTI)** présents en Région. Têtes de réseau de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, ces quatre centres sont structurés au sein de l'association NACSTI pour imaginer et développer des actions originales de valorisation. La liste des centres est donnée en annexe 4.

II.1.3. **Priorité n°3** : Soutenir des projets de sciences participatives pour renforcer les interactions science-société

La **Charte française des sciences participatives signée en mars 2017** précise que « *les sciences et recherches participatives sont des formes de production de connaissances scientifiques auxquelles participent, aux côtés des chercheurs, des acteurs de la société civile, à titre individuel ou collectif, de façon active et délibérée.* »

Les sciences participatives connaissent un essor significatif depuis 15 ans fondé sur une attente citoyenne croissante vis-à-vis de la démarche scientifique, et notamment d'implication dans les processus de recherche, couplée à une sensibilisation accrue des citoyens à des enjeux territorialisés, par exemple dans les champs de l'environnement, de la santé, de la culture ou du social. Le contexte actuel est par ailleurs marqué par une défiance et des controverses qui interpellent la place de la science en société ; les crises successives, sanitaire ou géopolitique, l'ont plusieurs fois démontré.

Si la contribution de citoyens non-scientifiques à la production de connaissances n'est pas nouvelle, elle est redessinée par l'évolution des pratiques de recherche (science et données ouvertes, renforcement des recherches partenariales et finalisées) et le déploiement massif du numérique qui, facilite entre autres la mise en œuvre de protocoles de recherche renouvelés.

En cohérence avec ses champs d'intervention, et en complément des projets académiques « classiques » et de recherche industrielle qu'elle accompagne par ailleurs, **la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite élargir le spectre de projets soutenus en facilitant l'émergence sur son territoire de projets originaux et innovants de sciences participatives.**

Au travers de cete priorité, et en lien avec les ambitions du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI)¹² voté en 2018, déployées à travers sa stratégie scientifique votée en 2022, la Région souhaite encourager les projets visant à :

¹² www.nouvelle-aquitaine.fr

- Répondre à des enjeux territoriaux spécifiques dans des **démarches scientifiques nouvelles et ouvertes impliquant de manière active des citoyens ou collectifs de citoyens** ;
- **Mieux partager la démarche scientifique** et promouvoir sa compréhension par le grand public, ainsi qu'éclairer le débat public.

Il est attendu de ces projets qu'ils :

- **Adressent un enjeu majeur** (économique, sociétal ou environnemental) du territoire régional et **précisent les réponses spécifiques** qu'un projet de sciences participatives peut apporter au regard de cet enjeu ;
- **Intègrent nécessairement une ou des parties prenantes non académiques** implantée(s) sur le territoire régional (ONG, association, notamment association de patients, animateurs de territoire, collectivités, interprofession, producteurs, etc.) ;
- Définissent avec précision le protocole de recherche mis en œuvre (phasage, **modalités d'implication des parties prenantes scientifiques et non académiques**, moyens associés, etc.), ainsi que le **système de gouvernance et de pilotage** associés ;
- Proposent des **formes originales et hybrides de valorisation des résultats** par, et pour, les parties prenantes académiques et non académiques permettant de sensibiliser le grand public, et de favoriser une appropriation des résultats.

Les candidats devront **consolider leurs arguments en s'appuyant sur des courriers d'engagement des partenaires non académiques** du projet permettant d'évaluer leur légitimité sur le sujet, ainsi que leur implication réelle dans la démarche : contribution en nature (temps-homme, prêt de matériel, etc.) ou co-financements directs (investissement, fonctionnement, ou allocations).

Etant attendu une **implication structurante des parties prenantes non académiques**, les projets présentés dans cette priorité 3 devront **obligatoirement présenter un plan de financement intégrant l'ensemble des coûts prévisionnels du/des laboratoires (dépenses réelles) et des parties prenantes (dépenses réelles et valorisées)**.

Fort de son ambition de soutenir des projets originaux et innovants, et considérant les spécificités des projets de sciences participatives, la Région pourra être amenée à renforcer l'intensité de son accompagnement des dépenses en fonctionnement ; sous réserve d'une implication très significative des parties prenantes au projet, notamment justifiée dans le plan de financement (**cf. II.3**).

Les connaissances scientifiques développées dans le cadre de ces projets de science participative devront être valorisées auprès du grand public et des acteurs de la société civile à travers des **actions de valorisation de type transfert ou diffusion de la culture scientifique**. Les acteurs du projet pourront mobiliser **les Centres de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CCSTI)** présents en Région et têtes de réseau de la diffusion de la CSTI, indépendamment ou via leur association fédératrice NACSTI, pour imaginer et développer des actions originales de valorisation. La liste des Centres est donnée en annexe 4.

II.2. MODALITÉS DE SÉLECTION DES PROJETS

II.2.1. Recevabilité des projets

Le projet soumis doit respecter les échéances fixées dans le calendrier de l'appel à projets ([cf. I.2](#)), doit être complet et comprendre :

- Les informations générales sur le projet directement saisies en ligne (coordinateur-riche, établissement bénéficiaire chef de file, titre, résumé, etc.) ;
- Le dossier scientifique (format Word¹³) ;
- L'argumentaire de la priorité régionale visée (format Word) ;
- Les plans de financement des différents dossiers de demande d'aide saisis directement en ligne ;
- Ainsi que les pièces justificatives (notifications de cofinancements directs en investissement et/ou fonctionnement et/ou allocations, courriers de contribution des partenaires en nature et/ou courriers témoignant d'une stratégie commune avec le(s) partenaire(s)).

Les projets sont instruits par la Direction de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et du Transfert de Technologie et font l'objet **d'une analyse articulant** :

- Une **expertise scientifique**, réalisée généralement par au moins deux expert.e.s extérieurs à la Région, et spécialistes du domaine scientifique ;
- Une évaluation, au regard **de l'environnement régional du projet et notamment des arguments en faveur d'une des trois priorités régionales** de soutien à la recherche ([cf. II.1](#)).

Le processus d'évaluation piloté par la Direction Recherche, Enseignement supérieur et transfert de technologies mobilise également les compétences d'experts scientifiques, membres du **Comité de Coordination des Expertises scientifiques (CCES) créé par la Région**.

II.2.2. Critères d'évaluation scientifique

La **qualité scientifique** des projets est analysée au regard :

- De l'intérêt et de l'originalité scientifiques (bibliographie, méthodologie, valeur ajoutée ou caractère stratégique du ou des domaine(s) scientifique(s) concerné(s), etc.) ;
- De la maîtrise de l'état de l'art et du positionnement des travaux à l'échelle nationale et internationale ;
- Des compétences scientifiques mobilisées, de la complémentarité académique des équipes impliquées ;

¹³ Les modèles de documents Word et Excel à remplir se trouvent en ligne sur le site du [Guide des Aides en Nouvelle-Aquitaine](#).

- De la pertinence des méthodes proposées.

La **faisabilité du projet** est étudiée sous l'angle de :

- L'adéquation entre les objectifs visés et les moyens prévus (dont les allocations) ;
- La cohérence du programme de travail et de l'organisation du projet ;
- Les méthodes de pilotage du projet ;
- La viabilité du plan de financement.

Outre les critères liés aux projets de recherche auxquels elles sont rattachées, les allocations font l'objet de critères spécifiques :

- **Interdépendance de l'allocation avec le projet de recherche.** Si le projet présente plusieurs demandes d'allocations, l'organisation des tâches devra être précisée et **les demandes seront priorisées au regard de la faisabilité du projet** ;
- Efforts réalisés par les encadrants pour **favoriser la formation** (notamment à l'entrepreneuriat) et **l'insertion professionnelle** des allocataires.

II.2.3. Critères d'évaluation au regard des priorités régionales

Les projets qui s'inscrivent dans les priorités régionales 1 ou 2 seront notamment évalués au regard des critères suivants :

- Perspectives d'applications des résultats de la recherche, en réponse à des enjeux économiques, sociétaux ou environnementaux ;
- Contribution à l'innovation pour les filières régionales et intérêts du projet pour ces acteurs ;
- Participation et implication financière d'acteurs socio-économiques régionaux au programme de recherche ;
- Diffusion des sciences vers le grand public : actions spécifiques conduites en Nouvelle-Aquitaine ;
- Dimension interdisciplinaire et efficacité de la gouvernance du projet.

S'ajoutent à ces critères, et pour les seuls projets déposés en priorité 3, la nécessité d'argumenter les éléments suivants :

- Valeur ajoutée de la démarche de science participative au regard de la thématique et sujet traité ;
- Plus-value attendue en termes de valorisation (formes hybrides et originales de valorisation impliquant les parties prenantes non académiques) ;
- Qualité de la gouvernance et de la coordination des travaux, précision de l'implication des parties prenantes non académiques dans les protocoles de recherche ;

Les projets déposés impliquent la participation d'acteurs régionaux. L'engagement de ces partenaires peut être formalisé dans le projet suivant trois modalités :

- A minima, par **une (des) lettre(s) d'intérêt argumentée des partenaires témoignant d'une stratégie partagée** (entreprises, clusters, pôles de compétitivité, associations d'usagers, acteurs de santé publique, syndicats des eaux, collectivités, etc.) ;
- Par des **notifications de cofinancements directs en numéraire** qui seront adossés aux demandes en investissement, fonctionnement et allocations ;
- Par un courrier précisant la **contribution de partenaires** (temps-hommes et contributions en nature, etc.) au programme de recherche. Ces contributions ne doivent pas apparaître dans le plan de financement prévisionnel, **sauf pour les projets déposés en priorité 3 (Sciences participatives), cf. ci-dessous.**

Un modèle de courrier est proposé afin de préciser la nature du soutien des partenaires. Ces courriers devront être renseignés par les partenaires et déposés dans l'application.

II.3. MODALITÉS DE FINANCEMENT

Les bénéficiaires sont les **organismes et établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur (universités et écoles ; établissements privés sous conditions)** disposant d'équipes de recherche bénéficiant **d'une évaluation du HCERES et implantés sur le territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine.**

Les projets de recherche proposés doivent être d'une **durée de 3 ans maximum.** À titre exceptionnel, des dossiers d'une durée inférieure faisant l'objet d'une demande expressément motivée pourront être acceptés.

II.3.1. Points de vigilance

Au moment du dépôt du projet, **l'ensemble des co-financements devra être acquis** ; un délai peut cependant être accordé pour l'envoi des notifications jusqu'au 31/03/2025 (**cf. I.2.**). Les co-financements en cours d'acquisition (en projet) présentent un risque lors de l'évaluation. De fait, **tout renseignement concernant la sollicitation de cofinanceurs** ou les délais d'obtention de leurs réponses, devra être précisé lors du dépôt du projet en ligne.

Les dépenses retenues pour déterminer le montant de l'assiette éligible (à partir duquel est calculé le montant de la subvention régionale) porteront exclusivement sur les coûts que les bénéficiaires de l'aide régionale **seront en mesure de justifier dans leur intégralité.**

Seuls les cofinancements apportés en numéraire au projet et détaillés dans le plan de financement seront retenus pour le calcul de la subvention régionale. Les cofinancements sous forme de contributions en nature ne pourront être retenus dans le calcul de l'assiette éligible, même s'ils contribuent à valoriser le projet. Ces contributions pourront être renseignées dans le dossier scientifique du projet et les courriers de partenaires.

Les dépenses de recherche clinique ne sont pas éligibles dans le cadre du présent dispositif.

Concernant la **saisie des données budgétaires** dans l'application **Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine** il vous sera demandé :

- De saisir dans l'outil les **seules dépenses composant l'assiette éligible et justifiées en totalité par le (les) établissement(s) bénéficiaire(s), adossées aux ressources associées** (demande de financement régional et cofinancements, actés ou en projet). Le budget doit être équilibré en dépenses et ressources ;
- Et, par ailleurs, de préciser dans le dossier scientifique **les autres dépenses et moyens nécessaires au projet, non pris en compte dans le calcul de l'assiette éligible, et les ressources associées**, par exemple un équipement acquis sur un financement antérieur et contribuant aux recherches, etc.

Spécificité liée aux projets déposés en Priorité 3 (« Sciences participatives »)

Le plan de financement **en dépenses** des projets de sciences participatives saisi dans l'application « Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine » doit intégrer :

- Les dépenses marginales du/des laboratoire(s) associé(s) au projet ;
- Les dépenses réelles ou valorisées du/des partenaire(s). **Ces dépenses doivent bien être distinguées lors de la saisie (indiquer obligatoirement le nom du partenaire dans le champ de saisie libre pour chaque dépense).**

Ces dernières dépenses ne seront pas intégrées à l'assiette éligible, car non justifiées par l'établissement bénéficiaire, mais permettront à la Région de définir son taux d'intervention en intégrant l'implication des parties prenantes non académiques.

II.3.2. Équipement (Investissement)

Les projets de recherche peuvent obtenir un taux de subvention régional **au maximum de 50% pour l'achat d'équipements scientifiques**. Les équipements susceptibles d'être mutualisés entre équipes de recherche et/ou entités d'enseignement et/ou structures de recherche privées doivent être présentés dans le **volet « Plateformes Mutualisées et Ouvertes » du présent Appel à projets**.

Les projets d'acquisition d'équipements scientifiques bénéficiant de cofinancements ANR au titre des « **EquipEx** » **ne sont pas éligibles** dans le cadre du présent Appel à Projets, la Région Nouvelle-Aquitaine ayant fortement participer à l'accompagnement de ces projets. A l'inverse, les cofinancements au titre des « **EquipEx+** » **peuvent être retenus**.

Le poste « investissement » permet également de financer des dépenses de petits aménagements immobiliers strictement en lien direct avec l'objet du projet, et strictement nécessaires à la mise en service des équipements demandés.

Les dépenses liées à la **mise en œuvre de marchés publics** (publicité, etc.) ne sont pas éligibles.

II.3.3. Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont éligibles :

- **Dans le cadre de projets déposés en Priorités 1 et 2 uniquement pour les travaux scientifiques développés en Sciences Humaines et Sociales, épidémiologie et santé publique** avec un taux de subvention par bénéficiaire **plafonné à 80% des dépenses éligibles**. Les dépenses doivent impérativement être portées par des laboratoires relevant des domaines disciplinaires identifiés ci-dessus.
- **Pour l'ensemble des projets déposés en Priorité 3 (« sciences participatives ») avec un taux de subvention plafonné à 80% des dépenses du projet**. Considérant les spécificités des projets de sciences participatives, et l'implication très significative attendue des parties prenantes non académiques, le taux d'intervention régionale pourra être augmenté au-delà de **80% des dépenses éligibles du bénéficiaire** en fonction des dépenses réelles ou valorisées du/des autre(s) partenaire(s) présentés dans les plans de financement.

Dépenses éligibles en fonctionnement :

- **Frais de déplacement et de mission liés à la stricte mise en œuvre des travaux de recherche** (enquêtes, travaux de terrain, etc.) des personnels impliqués dans le projet.
- **Prestations de services non réalisables par l'établissement :**
 - Traduction, transcription, numérisation de texte, reprographie ;
 - Informatique (programmation, développement) ;
 - Commutation de données, traitement, conversion, saisie, collecte, stockage, transmission, gestion, classification et constitution de bases de données ;
 - Etudes de marché, sondages, statistiques, enquêtes (conception, réalisation, réalisation et analyse d'enquêtes) ;
 - Publication, bibliothèque, archives ;
 - Frais liés à l'organisation de séminaires scientifiques spécifiques au projet, organisés en Région Nouvelle-Aquitaine (il ne s'agit **pas de colloques scientifiques** qui peuvent faire l'objet d'un soutien spécifique de la Région Nouvelle-Aquitaine) : frais de bouche, frais logistique, etc. ;
- **Achat/divers consommables** : fournitures et petits consommables strictement nécessaires au projet.
- **Documentation** : toute ressource documentaire spécifiquement nécessaire au projet.
- **Gratifications de stage** suivant la réglementation en vigueur.

Dépenses non éligibles :

- Les **salaires et cotisations** des personnels permanents ou contractuels ne sont pas éligibles et ne doivent pas figurer dans le plan de financement. **Les vacances ne sont pas éligibles** ;

- Les **ordinateurs et logiciels pour utilisation bureautique ne sont pas éligibles**, ni dans le cadre du fonctionnement, ni dans le cadre de l'investissement ;
- De plus, **le fonctionnement courant** (frais généraux) des laboratoires (fluides, impressions, timbres, etc.), **ainsi que les frais de gestion ne sont pas éligibles**.
- Les dépenses liées à la **mise en œuvre de marchés publics** (publicité, etc.).

II.3.4. Allocations de recherche

Les demandes d'allocations sont réalisées dans le cadre du projet de recherche et peuvent relever de deux types :

- Allocation doctorale ;
- Allocation Jeune Chercheur / Post-doctorat.

Les allocations de recherche sont octroyées aux établissements et organismes de recherche qui les versent sous forme de salaire aux bénéficiaires (doctorants et jeunes chercheurs / post-doctorants). **Sauf exception dûment motivée, ou difficulté particulière**, l'attribution d'une allocation implique la réalisation d'un travail de recherche **par un seul étudiant ou jeune chercheur / post-doctorant pour toute la durée de l'allocation, et dans le cadre d'un seul et unique contrat de travail**.

L'allocation doctorale

L'assiette éligible est en général d'un montant de **120 000 €** (sous réserve des règles de gestion propres aux établissements publics de recherche qui en assurent le cofinancement¹⁴) pour une durée de trois ans. **L'intervention régionale est fixée à 50% maximum de l'assiette éligible**.

L'ambition de l'aide régionale est de favoriser un « **effet levier** » et l'attractivité des sites ; ainsi, les demandes d'allocations doctorales adossées à un cofinancement externe à la Région (ex. : ADEME, CNES, DGA, entreprise, etc.) seront soutenues de manière prioritaire.

Les doctorats réalisés dans le cadre de collaborations internationales devront se dérouler obligatoirement en **co-tutelle**. Le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine ne sera accordé que si un cofinancement du partenaire international a été obtenu. Du fait de la difficulté de justifier les dépenses engagées en salaires par un partenaire ESR étranger, **la Région intervient, dans ce cadre spécifique, à 100% sur 18 mois** (ex. : 60k€ sur 60k€ sur 18 mois, le partenaire étranger prenant à sa charge les 18 mois de financement restants). Le plan de financement présenté à la Région doit donc intégrer cette spécificité.

Par ailleurs, et **uniquement dans le cadre des thèses en cotutelles internationales, des frais de fonctionnement à hauteur de 6 000€ maximum** pourront être demandés, afin de contribuer

¹⁴ **Les montants des allocations sont spécifiques** lorsqu'elles sont gérées et cofinancées par le CNRS, la DGA/AID, l'INSERM, le CEA, l'ADEME, IRSTEA, IFREMER, l'INRIA, l'ESTIA et le CNES.. Se renseigner sur les montants de ces allocations avant de compléter le dossier de demande lorsque ces organismes les portent et les cofinancent.

au financement des frais supplémentaires générés (aide forfaitaire). Cette demande doit apparaître dans un dossier de demande d'aide spécifique en Fonctionnement saisi en ligne dans l'application MDNA. Les dépenses ne doivent intégrer que les coûts liés aux déplacements directement générés par la cotutelle :

- **Déplacements aller-retour entre la France et le pays de cotutelle** du doctorant dans le strict cadre de la mise en œuvre de ses travaux de recherche et, de manière très ponctuelle, du directeur-riche de thèse dans le cadre du suivi des travaux doctoraux ;
- **Déplacements et hébergements ponctuels dans le pays de cotutelle** pour le doctorant dans le strict cadre de la mise en œuvre de ses travaux de recherche et, de manière très ponctuelle, du directeur-riche de thèse dans le cadre du suivi des travaux doctoraux.
- Les autres déplacements (colloques, séminaires, etc.) ne constituent pas des dépenses éligibles.

L'allocation Jeune Chercheur / post-doctorat

Cette allocation vise à permettre le recrutement de **chercheurs post-doctorants ayant déjà soutenu leur thèse de doctorat**. Le contrat de travail devra impérativement préciser la mention « CDD Jeune Chercheur / post-doctorat » ; ainsi, **les contrats d'ingénieur de recherche ou d'étude ne sont pas éligibles**.

Le financement régional **est plafonné à 50% de l'assiette éligible sur la durée totale du contrat**. Cette assiette éligible est en général d'un montant de 46 000 € par an (sous réserve des règles propres aux établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche qui en assurent le co-financement¹⁵).

La durée d'un contrat Jeune Chercheur / post-doctorat est comprise **entre 12 mois minimum et 36 mois maximum, soit la durée maximale du projet**.

II.3.5. Les cofinancements

L'obtention des cofinancements constitue un des critères essentiels d'évaluation du projet. **Les notifications d'obtention des cofinancements doivent être jointes au dossier** de demande (co-financements actés) si elles sont disponibles avant la date de remise des dossiers, **ou adressées ultérieurement par mail** aux services de la Région **jusqu'au 31 mars 2025** à l'adresse : AAP-ESR-complement@nouvelle-aquitaine.fr

Pour les seuls cas des **co-financements d'allocations doctorales** par des partenaires hors établissements régionaux d'enseignement supérieur et recherche (DGA/AID, ADEME et CNES), les justificatifs pourront parvenir à la Région dès leur obtention et **impérativement avant le 15 juin 2025**. Il est attendu que les établissements déposant des projet cofinancés par ces acteurs **fassent remonter les justificatifs à la Région** dès leur réception à l'adresse : AAP-ESR-complement@nouvelle-aquitaine.fr

Distinction entre co-financements « actés » et « en projet »

¹⁵ Idem note précédente.

Lors de la saisie des plans de financement de chaque dossier de demande d'aide sur l'application MDNA, il est expressément demandé de préciser si les cofinancements (publics, privés ou autofinancement) sont **actés (acquis) ou en projet (en cours d'acquisition)**, et de mentionner le nom de l'organisme cofinancier ainsi que la date d'obtention du cofinancement (ou date prévisionnelle pour un cofinancement en projet).

Un cofinancement mentionné comme « acté » devra obligatoirement être accompagné par le dépôt d'une attestation du cofinancement dans l'application. Cette attestation peut être :

- Un **courrier-type** selon le modèle proposé sur le site du Guide des Aides (<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr>);
- En cas de cofinancement sur fonds propres, un **courrier de l'établissement ou du laboratoire** argumentant l'intérêt du projet par rapport à sa stratégie scientifique ;
- En cas de cofinancement par un autre organisme public, **le contrat ou la convention** mentionnant a minima le titre du projet et le résumé ;
- Tout autre document **justifiant la validité et la cohérence du cofinancement** par rapport au projet déposé ;

Les dates d'éligibilité du cofinancement doivent apparaître clairement dans l'attestation de cofinancement.

Les cofinancements émanant directement **de l'établissement bénéficiaire de l'aide doivent impérativement être actés lors du dépôt du projet au 10/01/2025. Exceptionnellement, les établissements dont les instances de décision (conseil scientifique ou autre...) se tiennent après cette date pourront transmettre les attestations de cofinancement au plus tard le 31/03/2025** à l'adresse : AAP-ESR-complement@nouvelle-aquitaine.fr



Volet Plateformes mutualisées et ouvertes

A retenir



> **Bénéficiaires** : Organismes publics de recherche, universités et écoles publiques d'enseignement supérieur (privée sous conditions) implantés en région Nouvelle-Aquitaine. Un projet peut rassembler un ou plusieurs établissements, localisés sur un ou plusieurs sites universitaires régionaux.



> **Priorités régionales**

- > Mutualisation au sein de l'écosystème académique
- > Réalisation et soutien à des programmes de recherche
- > Réalisation de projets collaboratifs d'innovation ou de formation en lien avec l'écosystème
- > Ouverture des équipements à des actions de formation et aux acteurs socio-économiques



> **Financements possibles**

Investissement : maximum 50% de l'assiette éligible



> **Les partenariats**

- Une attention particulière doit être portée à la construction et à la formalisation des partenariats qui devront se traduire par l'ajout au dossier de :
- > notification(s) de cofinancement direct (investissement, fonctionnement ou allocations)
 - > courrier(s) de participation temps-hommes ou autres contributions en nature
 - > courrier(s) témoignant d'une stratégie commune

III. VOLET PLATEFORMES MUTUALISÉES ET OUVERTES

Le Volet Plateformes mutualisées et ouvertes sera mis à jour dans un document diffusé sur le site du guide des aides en Nouvelle-Aquitaine le 5/11/2024.

ANNEXES

ANNEXE 1 : ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES

Seuls les établissements listés ci-dessous peuvent, **en tant que bénéficiaire chef de file, créer, renseigner et transmettre** un projet à la Région. Le projet peut intégrer comme **bénéficiaire associé** l'un de ces établissements, mais également d'autres organismes (liste exhaustive disponible en ligne lors du dépôt du projet) susceptibles de bénéficier d'une aide régionale.

Les **informations détaillées ci-dessous ont vocation à aider les coordinateur·rice·s de projet** lors du dépôt en ligne de leur projet sur l'application « Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine » (MDNA).

ETABLISSEMENT	SIRET
Bordeaux INP	13000635600013
BRGM Nouvelle-Aquitaine	58205614900674
CNRS - Délégation Aquitaine	18008901302458
CNRS - Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes	18008901303183
Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives - CEA CESTA	77568501900322
Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux - Ensap Bx	19330199100017
Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers - ENSAM	19753472000010
Ecole nationale Supérieure de Mécanique et d'Aéronautique - ISAE-ENSMA	19860073600021
Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agronomiques de Bordeaux - Bordeaux Sciences Agro - BSA	19330203100011
Ecole Supérieure des Technologies Industrielles Avancées - ESTIA	82445767500059
Fondation nationale de sciences politiques - FNSP - Site de Poitiers	78430824900019
Institut d'Optique - Site Bordeaux	78461698900033
Institut Etudes Politiques Sciences PO Bordeaux - IEP	19330192600039
Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer - Ifremer	33071536800107

Institut National de la Recherche Agronomique et l'environnement - INRAE Nouvelle-Aquitaine - Bordeaux	18007003901274
Institut National de la Recherche Agronomique et l'environnement - INRAE Nouvelle-Aquitaine - Poitiers	18007003901276
Institut national de la santé et de la recherche médicale - INSERM DR Nouvelle-Aquitaine	18003604800908
Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique - Centre de Recherche Bordeaux Sud-Ouest - INRIA	18008904700146
La Rochelle Université	19170032700015
Université Bordeaux Montaigne	19331766600017
Université de Bordeaux	13001835100010
Université de Limoges	19870669900321
Université de Pau et des Pays de l'Adour	19640251500270
Université de Poitiers	19860856400375
Université Gustave Eiffel	13002612300013

Les établissements publics ci-dessous **ne peuvent pas être bénéficiaires chef de file d'un projet** dans le cadre du présent AAP, mais peuvent être bénéficiaires associés à un projet porté par un autre établissement et, ainsi, être bénéficiaire d'aides régionales.

ETABLISSEMENT BENEFICIAIRE ASSOCIE UNIQUEMENT	SIRET
ADEME	38529030900454
CHU de Bordeaux	26330582300019
CHU de Limoges	26870851800017
CHU de Poitiers	20005535800010

ANNEXE 2 : CLUSTERS ET POLES DE COMPÉTITIVITÉ DE NOUVELLE-AQUITAINE

Raison sociale	Thématique / Filière	Site internet
AEROSPACE VALLEY (Pôle de compétitivité)	FILIERE AEROSPATIALE	https://www.aerospace-valley.com
AGRI SUD-OUEST INNOVATION (Pôle de compétitivité)	AGRI/AGRO	https://www.agrisudouest.com/
Alliance Innovation Santé (ALLIS-NA)	SANTE	https://allis-na.fr/
ALPHA Route des Lasers (Pôle de compétitivité)	LASER/RF/NUMERIQUE	https://www.alpha-rlh.com/fre
AQUI O THERMES	THERMALISME	https://www.aquiothermes.fr/
AQUITAINE CHIMIE DURABLE	CHIMIE	https://www.aquitainechimiedurable.fr/
AQUITAINE ROBOTICS	ROBOTIQUE	https://www.aquitaine-robotics.com/
ATLANPACK	FILIERE EMBALLAGE	https://www.atlanpack.com
BORDEAUX GAMES	NUMERIQUE/JEU VIDEO	https://bordeauxgames.com/
CLUSTER COMPOSITE NOUVELLE-AQUITAINE	MATERIAUX COMPOSITES	
CLUSTER TIC SANTÉ (Digital Aquitaine)	NUMERIQUE/SANTE	https://www.dataquitaine.com/DA/domex-digital-aquitaine-tic-sante
COSMETIC VALLEY	PARFUMERIE COSMETIQUE	https://www.cosmetic-valley.com
DIGITAL AQUITAINE	NUMERIQUE	https://www.dataquitaine.com
EUROSIMA - European Surf Industry Manufacturers Association	GLISSE/SURF	https://www.eurosima.com/
Gérontopôle Nouvelle-Aquitaine	SILVER ECONOMIE / SANTE	https://gerontopole-na.fr
GIPSO - Groupement des industries pharmaceutiques du Sud-Ouest	INDUSTRIE PHARMACEUTIQUES/SANTE	https://www.gipso.org
INNO'VIN	FILIERE VITI-VINICOLE	https://innovin.fr/
INVIVOLIM	MÉDICAL, BIOTECHNOLOGIQUE ET COSMÉTIQUE	https://www.invivolim.fr/
Nouvelle-Aquitaine Open Source (NAOS)	NUMERIQUE OPEN SOURCE	https://naos-cluster.com/
ODEYS - Cluster Construction et aménagement durables	CONSTRUCTION DURABLE	https://www.odeys.fr/

POLE ALIMENTS & SANTE	AGROALIMENTAIRE/SANTE	https://www.pole-aliments-sante.com
POLE AVENIA (Pôle de compétitivité)	ENERGIE / GEOSCIENCES	https://www.pole-avenia.com/fr
POLE EUROPEEN DE LA CERAMIQUE	MATERIAUX	https://www.cerameurop.com/
POLYMERIS	CAOUTCHOUCS, PLASTIQUES ET COMPOSITES	https://www.polymeris.fr/
RESEAU DU DISPOSITIF MEDICAL EN NOUVELLE-AQUITAINE (RDM-NA)	BIOMATERIAUX ET DISPOSITIFS MEDICAUX	http://rdm-na.fr/
RESO'CUIR NOUVELLE-AQUITAINE	FILIERE CUIR	https://resocuir.fr/
SO HORSE	FILIERE EQUINE	http://www.so-horse-alliances.com/
SOLTENA	TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES/DECHETS/EAU/BIODIVERSITE	https://soltena.fr/
TOPOS	GEOLOCALISATION / MOBILITE INTELLIGENTE	https://topos-aquitaine.org/
XYLOFUTUR (Pôle de compétitivité)	FORET/BOIS	http://xylofutur.fr/

ANNEXE 3 : CENTRES DE TRANSFERT DE NOUVELLE-AQUITAINE (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Raison sociale	Secteur d'activité	THEMATIQUE	Nom	Prénom	Ville	Tél	Mail
AGIR	Agro-alimentaire (produits sucrés)	AGRICULTURE/AG ROALIMENTAIRE	CREPIN	Martine	TALENCE	05 57 96 83 33	contact@agir-crt.com
AGROTEC	Agro-alimentaire (qualité et transformation des végétaux)	AGRICULTURE/AG ROALIMENTAIRE	PINEAU	Sylvain	AGEN	05 53 77 20 01	contact@agrotec-France.com
ALPHANOV	Développement de sources et procédés laser	PHOTONIQUE	APPERT-COLIN	Benoît	TALENCE	05 40 00 64 10	info@alphanov.com
APESA	Transition écologique (économie circulaire, transition énergétique)	ENVIRONNEMENT	POTTIER	Aude	PAU	05 59 30 46 26	contact@apesa.fr
ARRDHOR-CRITT Horticole	Ingénierie horticole et génie végétal	AGRICULTURE/AG ROALIMENTAIRE	DE LA SAYETTE	Anne	ROCHEFORT	05 46 99 17 01	contact@critt-horticole.com
CANOE	Formulation et mise en forme des composites/polymères	MATERIAUX	MAGRO	Christophe	PESSAC	05 40 00 37 78	magro@plateforme-canoe.com
CATIE	Numérique et ingénierie de l'intégration	NUMERIQUE	PHILIPPE	Nicolas	TALENCE	05 64 31 01 00	b.castagnet@catie.fr
CEA TECH - Aquitaine	1-Télé-robotique et CND, 2-intégration systèmes opto-électroniques, 3-fiabilité des systèmes énergétiques	MATERIAUX PROCEDES IMAGERIE	DEV RUE	Romain	Pessac	05 24 44 10 12	olivier.redon@cea.fr
CISTEME	Centre d'Ingénierie des Systèmes en Télécommunications, Electromagnétisme et Electronique	NUMERIQUE	CHEVALIER	Nicolas	LIMOGES	05 55 42 60 48	contact@cisteme.net

CITRA	Traitements de surface, (voie humide, projection thermique, dépôt sous vide) et caractérisation	PROCEDES	HUSSON	Fabien	LIMOGES	05 55 42 37 24	delahautemaison@citralimousin.com
COMPOSITADOUR	Procédés robotisés de mise en œuvre des composites	MATERIAUX PROCEDES	SEDEILHAN	Francis	BAYONNE	05 59 44 28 82	f.sedeilhan@estia.fr
CRAIN Technologies	Centre de Recherche pour l'Architecture et les Industries Nautiques Poitou-Charentes	NUMERIQUE	PALLU DE LA BARRIERE	Philippe	LA ROCHELLE	05 46 44 87 17	contac@craintechnologies.com
CRITT Agro-Alimentaire	IAA - Aliment santé, sobriété des technologies	AGRICULTURE/AG ROALIMENTAIRE	BOIRON	Philippe	LA ROCHELLE	05 46 44 84 75	info@crittiaa.com
CRITT INFORMATIQUE	Simulation numérique, réalité augmentée, mécatronique, robotique, interaction homme-machine	NUMERIQUE	POTIER	Jean-Claude	POITIERS	05 35 54 23 90	info@critt-informatique.fr
CRITT SPORTS ET LOISIRS	Équipements de sécurité, sports et industries	MATERIAUX PROCEDES	LEPLANQUAIS	Franck	CHATELLER AULT	05 49 85 38 30	franck.leplanquais@critt-sl.com (Directeur)
CTMNC	Centre Technique de matériaux Naturels de Construction	MATERIAUX CONSTRUCTION	DELEURME	Nicolas	LIMOGES	05 19 76 01 40	ctmnc@ctmnc.fr
CTTC	Centre de transfert sur les matériaux céramiques Matériaux et procédés de fabrication de céramiques	MATERIAUX PROCEDES	DURAND	Olivier	LIMOGES	05 55 42 61 50	cttc@cttc.fr
CVA - Centre de Valorisation Agro-ressources	Eco-extraction de composés végétaux pour produits cosmétiques, alimentaires et thérapeutiques	AGRICULTURE/AG ROALIMENTAIRE	MALEPEYRE	Carmen	BRIVE	09 67 34 53 17	malepeyre.cva@gmail.com
FCBA	Forêt, cellulose, (bois & construction), ameublement	FORÊT BOIS CONSTRUCTION	STAAT	Frédéric	BORDEAUX	05 56 43 63 00	construction@fcba.fr
IFTS	Techniques séparatives	PROCEDES	EDERY	Vincent	AGEN	05 53 95 83 94	ifts@ifts-sls.com

INVENIO	Centre d'expérimentation des entreprises des filières fruits et légumes d'Aquitaine	AGRICULTURE/AGROALIMENTAIRE	GAILLARD	Pierre	Villeneuve d'Ornon	05 57 12 25 50	p.gaillard@invenio-fl.fr
ITERG	Valorisation des oléagineux pour chimie verte, IAA, cosmétique, industries	AGRICULTURE/AGROALIMENTAIRE	LEAO	Jean-David	PESSAC	05 56 36 00 44	iterg@iterg.com
NOBATEK/INEF4	Construction et réhabilitation durables	BATIMENT	SZABLA	Julien	ANGLET TALENCE	05 59 03 61 29	contact@nobatek.com
TIPEE	Efficacité énergétique bâtiment, qualité de l'air intérieur	BATIMENT	PHILIPPONNEAU	Christophe	LA ROCHELLE	05 16 49 67 84	christophe.philipponneau@plateforme-tipee.com

ANNEXE 4 : CENTRES DE CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE

Nom	Localisation	Nom	Prénom	Ville	Tél	Mail
CAP SCIENCES	Bordeaux	DUPIN	Raphaël	Bordeaux	07 85 36 57 54	Raphaël DUPIN R.DUPIN@cap-sciences.net
ESPACE MENDES France	Poitiers	HALL	Mariannig	Poitiers	06 86 38 87 85	Mariannig Hall mariannig.hall@emf.ccsti.eu
LACQ ODYSSE – Science Odysée	Mourenx – Pau – Anglet	HASNAOUI	Saïd	Mourenx-Pau	06 64 57 26 98	Saïd Hasnaoui said.hasnaoui@ccsti6440.org
RECREASCIENCES	Limoges	DONEDA	Marie	Limoges	06 86 68 07 20	Marie DONEDA m.doneda@recreasciences.com
NACSTI	Région Nouvelle-Aquitaine	LAHITETE	Simon	Bordeaux	07 81 11 90 75	Simon LAHITETE s.lahitete@nacsti.fr